



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette, le 16 janvier 2025 :

Règlement 2025-02 intitulé « Règlement établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2025 »

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 663 chemin Frontière à Rivière-Beaudette. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 17^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mille-vingt-cinq.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 17^{ième} jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 17^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière